

• **Annexe 3-2-1h1: Conseils aux médecins pour l'examen des plongeurs en scaphandre autonome de 60 ans et plus**

Tenant compte des modifications physiologiques liées à l'âge, de l'augmentation des prévalences de certaines pathologies liées à l'âge, ces recommandations permettent de cibler les points importants de l'examen mais ne sont ni exhaustives ni limitatives.

Orienter plus particulièrement l'examen clinique sur :

1/La compatibilité des traitements avec la pratique de la plongée

2/L'évaluation cardiovasculaire

3/L'examen pulmonaire à la recherche d'un déficit ventilatoire.

4/L'évaluation de l'audition et informer du risque d'aggravation d'un déficit par barotraumatisme ou accident de désaturation

5/L'examen ostéoarticulaire et l'évaluation du risque ostéoporotique (prescription éventuelle d'une densitométrie osseuse*) du fait du port de charges lourdes.

6/ L'acuité visuelle chez les niveaux 3, 4 et encadrants*.

Recommandations sur les examens complémentaires (au minimum):

1/ECG de repos

Pour tous à la visite initiale ou si n'a jamais été fait.

2/Epreuve d'effort recommandée *

a /En cas de symptômes

Et/ou b/En cas de présence d'un facteur de risque cardiovasculaire (en plus de l'âge) parmi :

tabac , troubles métaboliques (hyperlipidémie, diabète, surpoids) , HTA, sédentarité, antécédents familiaux.

Et/ou c/Reprise d'une activité physique, de la compétition ou passage de brevet avec épreuve physique (initiateur, N4, MF1 , MF2)